



COMMUNIQUÉ DE PRESSE POUR PUBLICATION LIBRE ET IMMÉDIATE

Un projet lauréat clair et transparent, comme son intitulé “Limpid”

Le jury a rendu son verdict dans le cadre du concours de concepts paysagers et architecturaux pour la création de la nouvelle STEP de l'Association intercommunale pour l'épuration des eaux usées de la Côte (APEC), dont dépendent 21 communes. Le projet “Limpid” des bureaux Gilbert Henchoz Architectes Paysagistes Associés SA et A. Cornaz + Associés Sàrl, tous deux de Nyon, ont obtenu le premier prix. Ce projet, tout comme les quatre autres soumis à la sagacité du jury, seront présentés au public du 8 au 11 décembre prochain, à la salle polyvalente de Montoly, à Gland.

L'actuelle STEP, basée à la Dullive, doit être remplacée, sa capacité de traitement étant dépassée. Il a donc été décidé de construire une nouvelle station d'épuration, sur le site du Lavasson, à Gland, permettant d'augmenter la capacité de traitement des eaux usées, tout en intégrant celui des micropolluants pour une population d'environ 70'000 EH (équivalents habitants). Un concours de projets a été lancé avec comme prérogative la proposition d'un concept paysager et architectural répondant aux contraintes environnementales du site. Les participants au concours ont ainsi dû se présenter sous forme de groupe pluridisciplinaire, composé d'au moins un architecte paysagiste et d'un architecte.

Le jury, composé de dix membres et présidé par Jean-Yves Le Baron, architecte-paysagiste FSAP, avait établi une liste de critères d'appréciation, dont notamment la qualité et l'intégration paysagère de l'ensemble, ainsi que la qualité architecturale du bâti. A relever que le projet retenu servira de base pour la mise en place du Plan d'Affectation (PA).

“Limpid”, un titre gagnant !

Le projet lauréat, “Limpid”, des bureaux Gilbert Henchoz Architectes Paysagistes Associés SA et A. Cornaz + Associés Sàrl, a enthousiasmé le jury qui lui a décerné le premier prix à l'unanimité. Le jury a relevé l'équilibre entre la fonctionnalité de la STEP, l'effacement de l'ouvrage depuis les coteaux, ainsi que la bonne dimension de la nouvelle zone naturelle offerte au public. Dans le détail, les auteurs de “Limpid” ont cherché à intégrer la STEP dans la clairière située en lisière de forêt. Depuis les coteaux du Jura, les ouvrages de la future STEP se font discrets par la création d'un ourlet arbustif et forestier et par des remblais qui limitent l'impact visuel de l'infrastructure et l'étendue des bassins. Différents milieux sont aménagés et contribuent ainsi à une grande biodiversité.

Le jury a particulièrement apprécié l'accès principal de la STEP qui donne sur une place centrale multifonctionnelle. De là s'organise tous les accès aux bâtiments. Avec sa position centrale, le bâtiment administratif, prévu sur un niveau, permet de contrôler les flux et d'obtenir une grande efficacité dans les déplacements du personnel. La qualité de son implantation et de son aménagement permet de résoudre certaines contraintes du programme, entre artisanat, bureau et espace de repos.

Lumière et sobriété

D'un point de vue architectural, le projet est sobre et baigné par la lumière grâce à l'utilisation de couronnes vitrées en hauteur. Ce dispositif permet ainsi d'utiliser des moyens constructifs simples et des principes de ventilation naturels. Il répond globalement aux exigences énergétiques et écologiques souhaitées. A relever que toutes les toitures sont recouvertes de panneaux photovoltaïques.

Au total, cinq projets ont été soumis au jury. Tous étaient complets et de qualité. Si le projet "Limpid" a remporté l'adhésion du jury, ce dernier a néanmoins émis certaines recommandations, liées notamment à la logistique, à l'aménagement de la zone agricole ou encore au choix des couleurs des façades. Les cinq projets seront présentés pendant trois jours à la population des 21 communes de l'APEC à la salle polyvalente de Montoly, à Gland.

Gland, le 6 décembre 2021.

Infos pratiques

Exposition des projets présentés et du projet lauréat

Salle polyvalente de Montoly, Gland

Du mercredi 8 au vendredi 10 décembre, de 19h à 21h.

Samedi 11 décembre, de 10h à 14h.

Certificat sanitaire obligatoire.

Informations aux médias

Mme Corinne Druey se tient volontiers à votre disposition pour tout complément d'information au +41 21 312 82 22.